

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCELEMENT ENTRE ELEVES

Ecoles de la circonscription de Villars-les-Dombes

Pour parler de harcèlement scolaire, 3 caractéristiques doivent être réunies : Répétition / Isolement / Violences psychologiques ou physiques

ETAPE 1 : ALERTER suite à l'identification d'une situation d'intimidation

ECOLE

- Accueillir la parole de la cible ou du témoin ou de la famille (par un adulte de l'école) ;
- Ecouter et garder une trace écrite datée de l'échange ;
- Mettre l'élève en sécurité si besoin et le rassurer.

Qui peut alerter?
 Un adulte de l'école
 Une famille
 Un élève « cible »
 Un élève témoin

Faire appel à l'équipe ressource pHARe en appui si nécessaire :
phare.0011296d@ac-lyon.fr

ETAPE 2 : OBSERVER et RECUEILLIR

ECOLE

Le directeur et/ou l'enseignant informe(nt) et enrôle(nt) :

Le périscolaire
si possible

Les parents
(Choisir le moment selon l'évaluation de la situation)

Les autres partenaires au contact de l'élève
si possible

Diffusion et utilisation des différentes grilles des signaux faibles

NOUVEAU

- L'école doit rédiger un fait établissement de niveau 2 (voire 3) ;
- L'école remet à la famille de l'élève cible le formulaire de consentement pour la levée de l'anonymat du fait établissement ;
- L'école transmet ce formulaire par mail à la DESCO

ETAPE 3 : ANALYSER et QUALIFIER

EQUIPE pHARe

- L'école transmet une synthèse de la situation à l'équipe ressource ;
- L'équipe ressource analyse et qualifie la situation selon les niveaux établis ;
- L'équipe ressource détermine le plan d'action et le communique à l'école.

ETAPE 4 : AGIR SELON LA GRAVITE DE LA SITUATION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<p>Climat scolaire détérioré Moqueries, insultes, tensions, manque de respect des règles de vie...</p>	<p>Intimidation supposée sur une cible L'école a rédigé un fait établissement de niveau 2.</p>	<p>Situation avec faits aggravants ou Situation non résolue au niveau 2 L'école doit rédiger un fait établissement de niveau 3.</p>
<p>Mise en œuvre d'outils, de pratiques, de dispositifs visant à l'amélioration du climat scolaire.</p>	<p>Déploiement de la Méthode de la Préoccupation Partagée (sur 15 jours) <i>(série d'entretiens individuels cible / témoins / intimidateurs dans le respect de l'éthique de la méthode)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer un fait établissement - Informer l'IEN - Décider des suites à donner : sanction, mesures de protection, IP, partenaires de soins...
<p>QUI ? L'enseignant et l'équipe d'école Personnes ressources : DICS, RASED, CPID</p>	<p>QUI ? L'équipe d'école et l'équipe ressource pHARe</p>	<p>QUI ? Le directeur et son équipe Personnes ressources : Equipe pHARe</p>
ECOLE	EQUIPE pHARe ECOLE	ECOLE

ETAPE 5 : SUIVRE LA SITUATION

ECOLE
EQUIPE pHARe

- Programmer un temps de suivi de la cible par l'école ;
- Déployer des dispositifs et des outils pour apaiser le climat scolaire sur le long terme ;
- Effectuer des bilans réguliers en équipe d'école.

NOUVEAU

- La direction d'école doit garder trace des actions conduites en vue de la résolution (cf. tableau Excel de l'annexe 3). L'équipe pHARe l'aidera dans cette tâche ;
- L'école et l'équipe pHARe contractualisent la fin de la prise en charge en remettant le document « courrier type fin NAH » à la famille cible.